

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC.		Date d'inspection Le 09 février 2026
Nom de l'établissement Garderie les Débrouillards(es) Inc.		Numéro de permis 815003
Adresse 1 rue Ecole Val-d'Amour NB E3N 5E1		Numéro de téléphone (506) 753-3596
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
- Visite faite à l'établissement en avant-midi pour une inspection de surveillance. - Lors de la visite le ratio est respecté. Les nourrissons ne sont pas mélangés avec les autres groupes d'enfants après 8 h 30 ni avant 16h30. - L'aire de jeu extérieur est entourée d'une clôture et une barrière fermée même pendant l'hiver. La directrice entretient l'aire de jeu extérieur en sorte d'assurer la sécurité des enfants. Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents. - À la suite de vérification de 20 dossiers, tous les dossiers des employés contiennent les vérifications et les documentations requis. - La routine quotidienne dans la garderie éducative inclus; des jeux extérieurs pendant 1 heure au moins par période 4 heures, les heures de repas reconnues et des collations à chaque 3 heures sont servies quotidiennement aux enfants. Pour finir, une période de repos d'une durée établie selon les besoins de chaque enfant. - Le parent ou le tuteur de l'enfant informe l'établissement lorsque son enfant sera absent de la garderie et indique si l'absence est due à la maladie ou à tout autre empêchement. - L'enfant qui tombe malade lorsqu'il est en garderie est séparé des autres enfants tout en demeurant sous surveillance, le parent est demandé de venir le chercher dans un délai de moins d'une heure et de signer l'annexe pour l'exclusion de son enfant. Le formulaire de gestion des maladies est rempli au besoin. - Observations: À mon arrivée, les enfants rentraient de l'extérieur. - Nourrissons Le dîner et les jeux libres ont été observés. Les éducatrices sont engagées dans les jeux des enfants. Elles sont assises par terre avec eux et chantaient des comptines et des chansons. - 2 ans Le dîner a été observé. Le dîner est fourni par les parents. - 3 ans Lors de la visite, les enfants ont mangé leur dîner, puis ils sont allés jouer dehors. - 4-5 ans Les enfants ont fait un pique-nique lors du dîner. Les éducatrices discutaient avec eux. - Discussions avec la directrice concernant les maladies transmissibles. J'ai remis les nouvelles affiches sur les

Commentaires généraux
maladies transmissibles.

original signé par Mona Martin	Le 09 février 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative	Date

original signé par Lilie Bujold	Le 09 février 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"